

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BERGERAC - 2401 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 19/06/2025 - 1900 - 2014 B 00075 - 800 798 944 - 9 NEUF BERGERAC

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles	78 741	53 170	25 571	16,55	12 424	7,13
Immobilisations financières	23 681		23 681	15,32	22 741	13,08
ACTIF IMMOBILISÉ	102 422	53 170	49 252	31,87	35 165	20,19
Matières premières, approv., en cours de production						
Marchandises	81 551		81 551	52,77	123 261	70,79
Avances et acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances	34		34	0,02	68	0,04
Valeurs mobilières de placement						
Banques, C.C.P., et autres disponibilités	3 461		3 461	2,24	2 805	1,61
Caisse	19 436		19 436	12,58	12 068	6,93
Charges constatées d'avance	801		801	0,52	762	0,44
ACTIF CIRCULANT	105 283		105 283	68,13	138 964	79,80
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF	207 705	53 170	154 535	100,00	174 130	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
Capital social ou individuel (dont versé : 10 000)	10 000	6,47	10 000	5,74
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	1 000	0,65	1 000	0,57
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	110 389	71,43	118 265	67,92
Résultat de l'exercice	-46 428	-30,03	-7 876	-4,51
Provisions réglementées				
CAPITAUX PROPRES	74 961	48,51	121 389	69,71
Provisions pour risques et charges				
Emprunts et dettes assimilées	11 483	7,43	7 960	4,57
Avances et acomptes reçus sur commande en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	7 035	4,55	10 901	6,26
Autres dettes	61 056	39,51	33 880	19,46
Produits constatés d'avance				
DETTES	79 574	51,49	52 741	30,29
TOTAL GÉNÉRAL PASSIF	154 535	100,00	174 130	100,00

GREFFE DU TRIBUNAL
de COMMERCE de BERGERAC

Dépôt du : 49106125

N° du Dépôt : 202314900

SIRENE : 800 493 944

N° de Gestion : 2014 B00075

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%
	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Ventes de marchandises		402 782	100,00	486 723	100,00	-83 941	-17,24	
Production vendue biens								
Production vendue services								
Chiffres d'Affaires Nets		402 782	100,00	486 723	100,00	-83 941	-17,24	
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation reçues								
Autres produits		14	0,00	2	0,00	12	600,00	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A.		402 796	100,00	486 725	100,00	-83 929	-17,23	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		157 193	39,03	273 844	56,26	-116 651	-42,59	
Variation de stock (marchandises)		41 710	10,36	-32 025	-6,57	73 735	230,24	
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes		131 719	32,70	126 946	26,08	4 773	3,76	
Impôts, taxes et versements assimilés		6 351	1,58	6 051	1,24	300	4,96	
Rémunérations du personnel		90 264	22,41	98 406	20,22	-8 142	-8,26	
Charges sociales		17 877	4,44	17 991	3,70	-114	-0,62	
Dotations aux amortissements		4 109	1,02	3 386	0,70	723	21,35	
Dotations aux provisions								
Autres charges		2	0,00	2	0,00		0,00	
Total des charges d'exploitation		449 224	111,53	494 601	101,62	-45 377	-9,16	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-46 428	-11,52	-7 876	-1,61	-38 552	-489,48	
Produits financiers								
Produits exceptionnels								
Charges financières								
Charges exceptionnelles								
RÉSULTAT AVANT PARTICIPATION ET IS		-46 428	-11,52	-7 876	-1,61	-38 552	-489,48	
Participation des salariés								
Impôts sur les bénéfices								
Total des Produits		402 796	100,00	486 725	100,00	-83 929	-17,23	
Total des Charges		449 224	111,53	494 601	101,62	-45 377	-9,16	
RÉSULTAT NET		-46 428	-11,52	-7 876	-1,61	-38 552	-489,48	
		<i>Perte</i>		<i>Perte</i>				
Dont Crédit-bail mobilier								
Dont Crédit-bail immobilier								

ANNEXE

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 154 535,13 E.

Le résultat net comptable est une perte de 46 428,03 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 12/04/2024 par le dirigeant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de recherche, d'innovation (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de formation et de recrutement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de prospection de nouveaux marchés (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de transition écologique et énergétique (indiquer éventuellement un montant ou %)
- et de reconstitution de leur fonds de roulement (indiquer éventuellement un montant ou %)

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE (suite)**2.2 - FONDS COMMERCIAL**

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.

Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

ANNEXE

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 102 422

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	61 486	17 255		78 741
Immobilisations financières	22 741	940		23 681
TOTAL	84 227	18 195		102 422

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 53 170

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	49 061	4 109		53 170
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	49 061	4 109		53 170

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Materiel et outillag	27 337	27 337	0	5 ans
Inst.agenc.divers	50 512	25 360	25 153	10 ans
Materiel de transpor	292	292	0	3 ans
Mat.bureau &informat	600	182	418	3 ans
TOTAL	78 741	53 170	25 571	

3.1.4 - Réévaluation des immobilisations

Une réévaluation a été réalisée le , sur 0 immobilisations.

Des informations complémentaires sont prévues dans le chapitre Réévaluation des immobilisations.

ANNEXE

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.2 - Etat des créances = 24 517**

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	23 681		23 681
Actif circulant & charges d'avance	836	836	
TOTAL	24 517	836	23 681

3.3 - Charges constatées d'avance = 801

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

ANNEXE

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 10 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	100	100,00	10 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	100	100,00	10 000

4.2 - Etat des dettes = 79 574

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	11 483	11 483		
Dettes financières diverses	250	250		
Fournisseurs	7 035	7 035		
Dettes fiscales & sociales	60 806	60 806		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	79 574	79 574		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 3 561

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	
Dettes fiscales & sociales	3 561
Autres dettes	
TOTAL	3 561

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 402 782**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	402 782	100,00 %
TOTAL	402 782	100,00 %

5.2 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges constatées d'avance = 801

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constat.d'av(486000)	801
TOTAL	801

8.2 - Charges à payer = 3 561

Charges à payer	Montant
Dettes fiscales et sociales :	3 561
Conges a payer(428200)	3 110
Org.soc. ch/conges a(438200)	451
TOTAL	3 561

9 NEUF BERGERAC

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 10 000 €
Siège social : Zone Commerciale La Cavaille Nord
24100 Bergerac

R.C.S BERGERAC 800 798 944

RAPPORT DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2024

Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire conformément aux dispositions de la loi et des statuts de votre société à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur vous ont été tenus à votre disposition au siège social dans les délais fixés par ledit article.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de l'exercice, le chiffre d'affaires réalisé a été de 402 782€.

1. Activités des filiales et des sociétés contrôlées

La société ne possède aucune filiale.

2. Prise de participation et prise de contrôle

Aucune prise de participation et de contrôle n'ont été effectuées au cours de l'exercice.

3. Résultats – Affectations

L'exercice écoulé fait ressortir une perte nette comptable de 46 428€, L'assemblée générale décide de reporter à nouveau.

PERSPECTIVES

L'objectif de la société, pour l'exercice 2024, demeure le maintien des équilibres financiers de la société et l'augmentation de son activité.

PRESENTATION DES COMPTES

Le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à 402 782 €.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 449 224 € et se décomposent comme suit :

- achats consommés	198 902
- autres achats et charges externes	131 719
- impôts et taxes	6 351
- salaires et traitements	90 264
- charges sociales	17 877
- dotations aux amortissements & prov.	4 109
- autres charges	2

L'ensemble des produits s'élèvent à 402 796€, et l'ensemble des charges à 449 224 €.

Les produits étant inférieurs aux charges, les comptes de l'exercice se traduisent donc par une perte nette comptable de 46 428 €.

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243bis du CGI, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à de distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

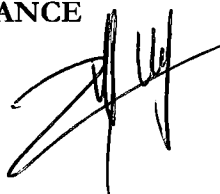
DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quarter et 223 quinquès du CGI, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

VOTE DES RESOLUTION

Nous vous demandons de bien vouloir voter les résolutions qui vous sont proposées.

LA GERANCE



9 NEUF BERGERAC
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 10 000 €
Siège social : Zone Commerciale La Cavaille Nord
24100 Bergerac
R.C.S BERGERAC 800 798 944

**PROCES-VERBAL DE DELIBERATION
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 JUIN 2024**

L'an deux mil vingt quatre

Le 30 juin à 11 heures

Au siège social à BERGERAC

Les associés de la société 9 NEUF BERGERAC, Société à Responsabilité Limitée, au capital de 10 000 € se sont réunis en assemblée générale ordinaire, sur convocation faite par la gérance en quinze jours avant de l'Assemblée Générale.

SONT PRESENTS

- Madame ZHOU Jianxiao ép XU, propriétaire de	50 parts
- Monsieur ZHOU Yueliang, propriétaire de	50 parts

Total	100 parts
-------	-----------

Monsieur le président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié du capital et qu'ainsi, l'assemblée, régulièrement constituée est en mesure de délibérer valablement.

L'assemblée est présidée par Monsieur ZHOU Yueliang, gérant,

Monsieur le président dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

1. les copies des lettres de convocation adressées aux associés,
2. le rapport de la gérance sur les opérations de l'exercice et sur les conventions visées à l'article L-233-19 du Code de Commerce,
3. le bilan, le compte de résultat, l'annexe et l'inventaire au 31 décembre 2023,
4. le texte des résolutions.

2 J X

2 Y

Puis, Monsieur le président déclare que les documents ci-dessus visés, à l'exception de l'inventaire, ont été adressés aux associés en même temps que les lettres de convocation et que l'inventaire a été tenu à leur disposition au siège social depuis cette date.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- lecture des rapports de la gérance sur l'activité de la société au cours de l'exercice et sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce,
- approbation des dites convention,
- Quitus à la gérance,
- Affectation et répartition des résultats,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Diverses observations sont échangées, et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport de la gérance et examiné les comptes de l'exercice, déclare approuver le bilan, le compte de résultat et l'annexe tels qu'ils sont présentés dans ce rapport.

Elle constate qu'aucune opération nouvelle entrant dans le cadre de l'article L.223-19 du Code de Commerce n'est intervenue au cours de l'exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence, l'assemblée donne à la gérance quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'exercice écoulé fait ressortir une perte nette comptable de 46 428 €, L'assemblée générale décide de reporter à nouveau.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au gérant, en tant que de besoin, à l'effet d'effectuer ou de faire effectuer tous dépôts et formalités qu'il appartiendra.

23 X

24

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le procès-verbal qui a été signé par les associés présents.

Madame ZHOU Jianxiao ép XU

Handwritten signature of Madame ZHOU Jianxiao in black ink.

Monsieur ZHOU Yueliang

Handwritten signature of Monsieur ZHOU Yueliang in black ink.